

Réunion du Conseil Municipal

Le Mercredi 24 Juin 2015 à 18 h

COMPTE RENDU

Présents : Messieurs BAUDOUX, DELBAUVE, DEWAELE, DUFOUR-LEFORT, DURIEUX, DURSANT, JACQUINET, LAGRENE, MOREELS, PALMISTE, PIETTON Jean-Marie, VOLKAERT, WAGER, WATREMEZ et Mesdames DEMILLY, DENYS, LASNE, LEROY, N'DIAYE, PERRE, TOURNAY et WEIDICH. (22 membres).

Ont donné procuration : Messieurs DAIL, DEMATTE, PIETTON Loïc et Mesdames ADELINET, DUVAL, LEFEBVRE et ROHRMANN. (7 membres).

Techniciens présents : Benoît Facon, DGA, Gaëtane Lebrun, directrice des affaires financières.

Compte-rendu : Estelle Morlet

Madame Agnès DENYS a été désignée secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir le Conseil du 24 Juin, Monsieur le Maire laisse la parole à Kévin Liébeart, Chef de Projet Pôles d'échanges pour le SMTUS et à Baptiste Wattiez et Bruno Rivart du groupe Vallourec. Tous trois venus présenter le futur Pôle Multimodal et l'implication de Vallourec dans sa réalisation. Le Président du SMTUS, Jean Durieux, revient sur le vote qui a validé ce projet : un vote au large consensus ayant réuni 19 voix « Pour » - 3 « Contre » et 1 Abstention.

Aulnoye-Aymeries est la 11^{ème} gare régionale en terme de trafic d'où le choix de la ville pour ce projet qui inclut également la couverture de la rue piétonne. Après la Phase 1 qui a vu la réalisation du parking Silo, la phase 2 portera donc sur cette couverture sur une longueur de 200 m. Viendra enfin la Phase 3 et l'aménagement des abords de la gare (courant 2017). Le cout de la Phase 2 s'élève à 2 109 750 € (70 % du Conseil Régional et 30 % du SMTUS). Autre atout du projet : l'implication de Vallourec Aulnoye ou sera construire la structure métallique de l'ouvrage. Un vrai plus pour le site aulnésien qui a produit pour le monde entier mais n'a pour l'heure participé à aucun ouvrage dans le Grand Nord du pays.

La présentation terminée, le Maire revient sur différents sujets d'actualité.

- Il présente tout d'abord ses félicitations à Logan Palmiste, jeune papa d'une petite Lola et à Stéphane Szymura, papa la veille d'un petit Mathis.

- Déjà évoquée plusieurs fois, la grogne générale des maires prendra une tournure concrète le samedi 19 Septembre lors d'une journée d'action nationale orchestrée par l'AMF. La forme sera définie lors des assemblées régionales des maires de France. L'objectif étant toujours d'alerter le gouvernement sur les répercussions des baisses drastiques des dotations.

- Même incompréhension des élus suite au rapport Druon qui vise à réduire le nombre de Trains d'équilibre du territoire (TET). Une première manifestation a réuni les élus du territoire à Maubeuge mais d'autres actions sont à prévoir. Les élus aulnésiens réclament le rétablissement des liaisons vers la Belgique (Mons, Bruxelles et Charleroi). A suivre...

- Concernant les suppressions de postes à Vallourec, le Maire souligne qu'il restera vigilant sur ce dossier et travaillera en lien avec Yohan Delbaue. Seule satisfaction : le projet de centre de recherche qui permettra à terme de pérenniser le site aulnésien. Monsieur Delbaue évoque les pertes ressenties par les sous-traitants indirects : commerces, artisans.... Monsieur le Maire insiste également sur le sort des CDD et intérimaires qui ont, de fait, déjà perdu leur emploi. Il assure l'ensemble des salariés du groupe du soutien des élus.

- Puis, c'est le problème des incivilités et des actes de délinquance aux abords de la gare qui est évoqué. Michel Dewaele suit particulièrement ce dossier en lien avec la direction de la gare d'Aulnoye-Aymeries et le commandant de Police. Une réunion de travail aura lieu, fin septembre, avec Madame

le Sous-préfet. En outre, un partenariat avec le Tremplin jeune devrait permettre l'arrivée sur le terrain de 6 jeunes en Service Civique dans cette zone.

- Retour ensuite sur les dégradations du skate parc de la Florentine où un accident s'est produit il y a quelques semaines. Michel Dewaele et le DST s'y rendent fréquemment afin de contrôler les installations et déplorent la casse régulière de celles-ci. De plus, Alain Moreels évoque un vrai problème quant à l'emploi des trottinettes par les plus jeunes. Il explique qu'une action est menée au sein du Collège Félix Del marle afin de sensibiliser sur les réels dangers de ces pratiques et propose de diffuser aux élus le clip réalisé par les collégiens. Sébastien Dursent projette également d'y associer le Conseil Municipal des Jeunes.

- C'est ensuite l'ANRU qui est évoqué. La rénovation de la Place du 8 Mai sera terminée courant 2017. Y seront associés deux autres projets d'importance : la rénovation de la salle de sports Marc Joly et le Centre Léo Ferré.

- En terme d'urbanisme, on peut noter le lancement par Partenord d'une opération de construction de 10 logements en accession sociale, Rues Youri Gagarine et Elsa Triolet. La décision a été validée lors du CA du 22 Mai. Les parcelles seront acquises pour 73 €/ m2. Promocil, de son côté, rachète les dernières parcelles Fâche la Chapelle et un investisseur privé s'est manifesté pour les parcelles restantes sur la zone Picasso.

- Enfin, on peut signaler la transformation de l'ancienne Guinguette en restaurant chinois (sous forme de buffet à volonté dès Septembre). Cette création complète une liste assez fournie de nouveaux commerces : les Boucheries du Hainaut (ex Marché Vrai), GIOLINA Boutique, rue Jean Jaurès (ex Pompes Funèbres) : magasin de vêtements, chaussures ; Planet Burger ; Dépôt 59 (ex Demay) : vente de linge de maison et vêtements de corps ; Passiflor, Rue de Maubeuge : fleuriste ; Audika, corrections auditives face à l'Hôtel de ville ; La Friterie du Vieil Aulnoye....

FINANCES

1) Comptes administratifs

- Ville
- La Florentine

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil pour permettre à l'assemblée de procéder au vote des comptes de la ville.

Compte administratif – Ville : Vote : Majorité – 3 Contre – 4 Abstentions

Compte administratif – Florentine : Majorité – 3 Contre – 4 Abstentions

2) Comptes de gestion

- Ville
- La Florentine

Comptes de gestion Ville et Florentine : Vote : Majorité – 3 Contre – 4 Abstentions

3) Affectations de résultats

- Ville
- « Florentine – Centre Ville »

Vote : Majorité – 3 Contre – 4 Abstentions

4) Vote des Subventions 2015 aux associations et aux clubs sportifs

(Voir tableaux en annexe)

Monsieur le Maire explique que certains clubs tels que le Hand, le Foot et le Basket ne subissent pas de baisse de subvention directe mais indirecte car ils doivent s'acquitter des frais de carburants occasionnés par les déplacements. Mme Lasne prend la parole et explique qu'elle votera ce point car la baisse est proportionnelle et générale à chaque association. Sa seule opposition ainsi qu'à MM Jacquinet et Watremez porte sur le versement d'une subvention à l'Union locale syndicale ; point sur lesquels tous trois votent « Contre ».

Vote : Unanimité fait exception de la subvention 2015 à l'Union locale syndicale.

5) Compte à terme

La ville a contracté un emprunt auprès de la SFIL pour les investissements de 2015 et les autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) à venir - opérations ANRU.

Nous venons de recevoir cette somme. Afin de bloquer la somme pour les investissements prévus par l'ANRU, il faut affecter une partie de cette somme sur un compte de trésorerie réservé à cet usage.

Le Conseil après avoir autorisé la souscription le 14/04/2015 doit se prononcer sur le formalisme de cette affectation précise.

Vote : Majorité – 2 Contre.

6) Autorisation à Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le marché de la restauration (Ville et CCAS)

Le marché actuel avec API court jusque Décembre 2015 d'où la volonté de la commune de lancer une nouvelle consultation.

Vote : Unanimité

7) Attribution d'un marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de froid et de traitement d'eau des bâtiments du Groupement de commandes composés du C.C.A.S et de la ville d'Aulnoye-Aymeries

Selon délibération n° 122 en date du 12 Février 2015, Monsieur Le Maire a été autorisé à lancer un avis d'appel public à concurrence selon appel d'offres ouvert relatif à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire, de froid et de traitement d'eau des bâtiments du Groupement de commandes – CCAS – Ville d'Aulnoye-Aymeries.

Le Conseil Municipal est invité à entériner les propositions de la Commission d'appel d'offres.

Il est expliqué à l'assemblée qu'à l'unanimité de la commission d'appels d'offre, c'est l'entreprise DALKIA qui a remporté le marché.

Vote : Unanimité.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

8) Modification des tarifs des cimetières – Suppression de la « taxe de superposition »

La dernière délibération fixant les tarifs cimetières date du 8 octobre 2010. Il convient donc de procéder à leur revalorisation (tous les 4 à 5 ans en général).

Pour rappel, Tarifs au 08/10/2010 :

Concession	Prix au m2	Caveau 1 à 3 pl (2,50 m2)	Caveau 4 places (4,10 m2)
50 ans	90 €	225 €	369 €
30 ans	60 €	150 €	246 €
15 ans	20 €	50 €	82 €

- Concession pour une cave-urne : 200 €/m2 pour 30 ans
- Taxe inhumation (pour un cercueil ou une urne dans un caveau ou une fosse) : 38 €
- Taxe inhumation pour un columbarium ou dans une cave-urne : 22 €
- Taxe de superposition (pour un cercueil ou une urne cinéraire dans un caveau, urne cinéraire dans une cave-urne) : Concession cinquantenaire : 32 €
Concession trentenaire : 18 €
Concession quinquennale : 9 €
- Taxe séjour en caveau d'attente : 5 €/jour

Propositions 2015 :

Concession	Prix au m2	Caveau 1 à 3 pl (2,50 m2)	Caveau 4 places (4,10 m2)
50 ans	100 €	250 €	410 €
30 ans	70 €	175 €	287 €
15 ans	30 €	75 €	123 €

- Concession pour une cave-urne : **210 €**(concession terrain 0,90 m X 0,45 m)
- Taxe inhumation (pour un cercueil ou une urne dans un caveau ou une fosse) : **40 €**
- Taxe inhumation pour un columbarium ou dans une cave-urne : **24 €**
- Taxe séjour en caveau d'attente : **7 €/jour**

- Pour les tarifs de renouvellement des concessions des cases de columbarium (durée 30 ans pouvant contenir 4 urnes), il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que pour le renouvellement des concessions 30 ans qui reçoivent un caveau de 4 places, soit : **287 €**

A titre indicatif, voici le montant des **taxes d'inhumation** réclamées par le service :

2010 : 2875 €/ 2011 : 2222 €/ 2012 : 2108 €/ 2013 : 2434 €/ 2014 : 2520 €

- Enfin, il est proposé aux élus du Conseil Municipal de supprimer la «taxe de superposition des corps»

Le Bureau Municipal du 1^{er} Juin ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'application des nouveaux tarifs évoqués ci-avant à compter du 1^{er} Juillet 2015 et à valider la suppression de la taxe de superposition des corps.

Vote : Unanimité.

9) Taxe sur la consommation finale d'électricité : modifications des conditions d'établissement

La Loi de Finances rectificative du 29 Décembre 2014 a modifié les conditions d'établissement du coefficient multiplicateur pour le calcul de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Désormais, seules 6 valeurs sont possibles : 0 – 2 – 4 – 6 – 8 ou 8.5. Le Syndicat d'électricité de l'Arrondissement d'Avesnes indique que chaque commune le composant doit déterminer ou confirmer le coefficient appliqué et délibérer sur ce point avant le 1^{er} Octobre 2015.

Le Bureau Municipal du 1^{er} Juin 2015 ayant choisi de conserver le coefficient appliqué jusqu'à alors – 8 -, le Conseil Municipal est invité à permettre cette poursuite.

Mme Lasne souligne que la commune fait le choix d'une taxe élevée d'où son opposition à ce point.

Vote : Majorité – 1 Contre.

10) Application du droit des sols : création d'un service commun communautaire

La Loi ALUR met fin à la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour les communes appartenant à une intercommunalité de plus de 10 000 habitants à compter du 1^{er} Juillet. Charge aux EPCI de créer un service commun.

Monsieur le Maire explique que certaines communes, comme Aulnoye-Aymeries ou encore Maubeuge, ont déjà leur propre service Urbanisme et de fait ne sont pas impactées directement par cette réorganisation.

Le vote porte donc sur le principe de la création d'un service commun par la CAMVS.

Vote : Unanimité.

11) Renouvellement du bail d'occupation des locaux par l'Education Nationale

Les services de l'Inspection de l'Education Nationale occupent des locaux dans l'Hôtel de Ville depuis le 1^{er} Septembre 2006. Il convient aujourd'hui de renouveler ce bail selon les conditions suivantes :

- Valeur locative annuelle pour 65 m2 de locaux occupés : 7 800 €
- Montant des charges ajustables chaque année : 1 600 € de provisions par trimestre.

Le Bureau Municipal du 1^{er} Juin ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser le renouvellement du bail d'occupation de l'Inspection de l'Education Nationale en l'Hôtel de ville.

A la question de M. Jacquinet qui s'inquiète d'une éventuelle augmentation du loyer, la réponse est négative.

Vote : Unanimité.

12) Création d'une «Prime Sujétions Spéciales des Personnels de Surveillance et d'Accueil» (PSSPSA), pour le cadre d'emploi des Adjoins du patrimoine (échelle 3 à 6)

Suite à la transposition de la prime annuelle en régime indemnitaire personnalisé, il convient de créer la Prime de Sujétions Spéciales des Personnels de Surveillance et d'Accueil (PSSPSA) pour le cadre d'emploi des Adjoins du patrimoine (échelle 3 à 6)

Les montants annuels de la prime de sujétions spéciales (art. 1^{er} du décret du 2 mai 1995, arrêté du 26 août 2010) sont fixés comme suit :

- Adjoint du patrimoine Principal de 1^{ere} et 2^e classe : 716.40 euros
- Adjoint du patrimoine de 1^{ere} classe : 716.40 euros
- Adjoint du patrimoine de 2^e classe : 644.40 euros

Le Bureau Municipal du 1^{er} Juin ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser la création d'une prime de sujétions spéciales pour les personnels de surveillance et d'accueil pour le cadre d'emploi des adjoins du patrimoine (échelle 3 à 6).

Pour les points 12 et 13, il s'agit de régulariser le versement de la prime annuelle aux employés communaux. Ce changement n'entraîne ni dépense supplémentaire pour la ville ni augmentation de prime pour les agents.

Vote : Unanimité.

13) Actualisation d'une indemnité de suivi et d'orientation destinée aux agents assistants d'enseignement artistique (AEA) et aux agents non titulaires

Suite à la transposition de la prime annuelle en régime indemnitaire personnalisé, et Vu le décret n°93-55 du 15 janvier 1993 instituant une Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) en faveur des personnels enseignants du second degré, Vu la délibération n° 824 du 29 mars 1993 créant l'Indemnité de suivi et d'orientation des élèves,

Il convient d'actualiser cette indemnité en la portant également aux agents du cadre d'emploi des AEA non titulaires.

L'arrêté ministériel du 15 janvier 1993 fixe les taux annuels de référence des ISOE dans les conditions ci-après :

- Part fixe : Taux moyen annuel par agent : 1 199,16 €
- Part modulable : Taux moyen annuel par agent : 1 408,92 €

Ces montants annuels sont inchangés depuis le 01 juillet 2010.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette actualisation.

Vote : Unanimité.

14) Frais de déplacement pour mission du Premier adjoint à Paris

Dans le cadre du déplacement de Monsieur le Premier Adjoint au Maire à Paris, afin de rencontrer Monsieur Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique pour la défense des intérêts de l'Etablissement Vallourec et

Considérant l'intérêt de cette rencontre, **Il est proposé au Conseil Municipal de valider le remboursement des frais de déplacement, hébergement et restauration d'un total de 170.01 euros.**

MM Jacquinet et Watremez estiment que ces dépenses auraient pu être évitées tout au moins pour l'hôtel.

Vote : Majorité – 2 Contre.

15) Modification du tableau des emplois permanents

Suite au retour de l'avis de la commission administrative paritaire (CAP) début juin, il convient de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité :

NB de SUPPRESSION :		NB de CREATION :		DATE
9	Adjoint technique 2e cl	9	Adjoint technique 1ere cl	01/07/2015
1	Adjoint technique de 1ere cl	1	Adjoint technique Pal de 2e	01/07/2015
1	Agent de maitrise	1	Agent de maitrise Pal	01/07/2015
1	Rédacteur Pal 2e cl	1	Rédacteur Pal 1ere cl	01/08/2015
1	Auxiliaire de puériculture 1ere cl	1	Auxiliaire de puériculture Pal 2e cl	01/07/2015
1	Assistant ens. Artistique Pal 2e cl	1	Assistant ens. Artistique Pal 1ere cl	01/07/2015

Le Conseil Municipal est invité à autoriser ces modifications.

Vote : Unanimité.

URBANISME

16) FISAC

Dossier de subvention FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) pour les dossiers intitulés :

- Axe 1 : « Redynamisation du commerce de proximité de cœur de ville »
- Axe 2 : « Programme d'aides directes aux commerces »

Le FISAC est un dispositif de l'Etat permettant de subventionner un certain nombre d'actions menées en vue de redynamiser et soutenir le commerce local. Il s'inscrit par conséquent en totale cohérence avec le projet de requalification du Centre Ville d'Aulnoye-Aymeries.

1/ **En ce qui concerne l'axe 1**, « Redynamisation du commerce de proximité de cœur de ville – Axe 2 » une subvention FEDER d'un montant de 41 986,00 € HT a été attribuée (cf : courrier du 14 janvier 2014 et arrêté attributif de subvention n° 43029).

4 actions avaient été identifiées :

- Création d'un espace de stationnement Rue Jean Jaurès
- Micro-signalétique du commerce local
- Mise aux normes du marché de plein air
- Signalétique du pôle d'échanges multimodal

Seule la première a pu être réalisée sous maîtrise d'ouvrage Ville pour un montant de 33 514,31€ Un premier acompte a été sollicité le 14.02.14 sans retour.

Nous vous proposons de clore ce dossier sans demander d'autres subventions dans la mesure où

- la micro-signalétique du commerce local a été en partie réalisée par les commerçants
- la signalétique du pôle d'échanges multimodal a été réalisée par la co-maîtrise d'ouvrage SMTUS – CAMVS

- nous ne serons pas en mesure de réaliser dans les temps impartis (factures acquittées au 31.12.2015) la mise aux normes du marché de plein air, même si les travaux de la rue de l'Hôtel de Ville devaient bientôt commencer.

NB : un courrier du Sénat nous fait part de l'obtention d'une subvention de 50 439,00€ accordée dans le cadre du FISAC (en attente de précisions)

2/ **En ce qui concerne l'Axe 2** « Aides directes aux commerces » (accessibilité, rénovation des façades et vitrines, investissements dans les équipements de sécurité et modernisation des locaux d'activités), 9 dossiers ont été validés lors du Comité d'Attribution du 2 Juillet 2013 composé de représentants de la Ville, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et des représentants de l'Etat (DIRECCTE de LILLE).

Le schéma de financement est le suivant :

Part de la ville : 15% avec un plafond de 3 000,00 € HT par commerce, soit 20 000,00 € (décision du Conseil Municipal du 13 décembre 2012, délibération N° 776)

Part de la CCI : à hauteur de 5%, correspondant à 6 600,00 € accordés lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2013 (courrier du 9 septembre 2013). Ce montant n'a pu être encaissé par la Ville en 2014 en l'absence de notification du FISAC.

Part du FISAC : à hauteur de 20% correspondant à 19 561,00 € accordés par décision de la Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme le 27 avril 2015 pour l'axe 2.

Reste à charge des commerces : 60%

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la commune à répondre à la DIREECTE pour l'obtention de la part FEDER et à procéder au paiement des dépenses engagées par les commerçants, après validation des imputations par le FISAC soit une part à charge finale de la commune de 23 111, 40 € au vu des dossiers instruits.

Ce dossier est le résultat de 4 ans de démarche. Tous les commerces aulnésiens ont été informés. 9 ont répondu et ont été accompagnés.

Vote : Unanimité

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

17) Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur par GRDF

Dans le cadre de la prochaine mise en place de compteurs communicants, GRDF souhaite mettre en place des antennes relais à faible fréquence sur certains bâtiments communaux.

- Centre Administratif
- Salle Ladoumègue
- Ancienne Mairie.

L'ensemble des travaux sera pris en charge et sous la responsabilité de GRDF. Une redevance d'hébergement sera mise en place à raison de 50 €HT/site et par an.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la ville à signer une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelève en hauteur sur les lieux cités.

Vote : Unanimité

18) Renouvellement de la convention Hortibat – Ville

Le Bureau Municipal du 1^{er} Juin ayant émis un avis favorable, **le Conseil Municipal est invité à permettre à la ville de renouveler sa convention avec Hortibat**, association de formation dans les métiers de l'Horticulture.

Vote : Unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE - EDUCATION

19) Fermeture de l'école maternelle Louise Michel

Alors que l'école Louise Michel est confrontée à une baisse constante d'effectif depuis plusieurs années et que l'Inspection de l'Education Nationale a prévu de fermer l'une des deux dernières classes à la rentrée prochaine, il convient aujourd'hui de se prononcer sur le devenir de l'école.

Pour information, voici l'évolution de l'effectif depuis 2012 :

- 2012 – 2013 : 65 élèves
- 2013 – 2014 : 50 élèves
- 2014 – 2015 : 32 élèves
- 2015 – 2016 : 20 élèves inscrits.

Lors du Bureau Municipal du 1^{er} Juin, les élus se sont prononcés en faveur de la fermeture de l'Ecole Louise Michel, l'école Pierre Semard étant en capacité d'accueillir les 20 enfants inscrits.

Le Conseil Municipal est invité à entériner la fermeture de l'école maternelle Louise Michel à la rentrée 2015.

Vote : Unanimité

20) Projet Educatif Territorial (PEDT)

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Il organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il favorise la mise en place de nouvelles activités périscolaires, et facilite leur mise en cohérence avec l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Ce projet est mis en place à l'initiative de la collectivité territoriale compétente. Il est le fruit d'une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux, en lien avec les services de l'Etat concernés. Le PEDT formalise l'engagement de ces différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants. Il prend la forme d'un engagement contractuel entre les collectivités, les services de l'Etat et les autres partenaires (engagement de trois ans maximum).

La commission Education réunie le 20 avril 2015 a émis un avis favorable à la définition des 4 enjeux éducatifs pour la ville :

Axe 1 : accès pour tous aux activités de loisirs éducatifs (mixité sociale, égalité, intégration de tous, éducation à la santé, handicap, prévention, réussite scolaire, etc.)

Axe 2 : épanouissement de l'enfant selon son âge, prise en compte des attentes des familles (Rythmes et temps libres de l'enfant, civisme: respect des autres le savoir vivre ensemble, mobilité, autonomie)

Axe 3 : promouvoir l'accès au numérique dans les écoles élémentaires

Axe 4: Développer et améliorer la créativité, l'expression, la communication, le langage

A travers ces quatre axes, 3 objectifs transversaux seront à respecter :

1) Respect du rythme de l'enfant :

C'est considérer que les enfants et les jeunes participent à divers temps : scolaire, péri et extrascolaires, en intégrant différentes dimensions : culturelles, sportives, artistiques, manuelles, de détente, de loisirs, d'apprentissage. Aussi, il revient aux différents acteurs intervenant sur ses temps de se concerter, afin de respecter le rythme de l'enfant, en évitant la simple juxtaposition d'activités. L'enfant est alors appréhendé dans sa dimension globale.

2) Partenariats et ouvertures sur le monde environnant :

Il est question ici de favoriser les échanges de travail entre les différents acteurs intervenant autour de l'enfant, les partenariats en vue de donner du sens et de la cohérence à l'action menée. Il s'agit aussi de favoriser la mobilité prise en toutes ses acceptations : géographique, sociale et mentale. Il convient d'intégrer qu'il ne s'agit pas de faire pour faire, dans une démarche de compétition. Les activités proposent donc des ouvertures sur le mode extérieur, l'accès à des ressources, des lieux inhabituels et enrichissant, en tenant compte des différents publics. L'ouverture à l'autre est toujours privilégiée.

3) Accès par tous et pour tous

L'accessibilité est toujours favorisée, par le mode d'inscription aux actions, par la politique tarifaire, par la mode d'intégration de l'enfant. Chacun, en fonction de son milieu, de son parcours et de son histoire, doit pouvoir accéder aux actions proposées

L'ensemble des actions du Projet Educatif devra nécessairement prendre en compte le profil, l'histoire et le parcours des enfants En outre, elles devront faire référence au socle des valeurs communes et partagées et celles-ci devront vivre au regard des projets qui seront proposés.

Le Conseil Municipal est invité à valider les enjeux et objectifs tels qu'exposés.

Le Projet Educatif Territorial englobe les actions menées avant et après les heures de classe et pendant la journée d'école. Mme Weidich, adjointe à l'Education, explique que les axes 3 et 4 sont une nouveauté. L'axe 3 porte sur le numérique et découle de la rénovation de Joliot Curie. L'axe 4 a pour objet la créativité et l'expression. Des lacunes ayant été recensées sur ces deux thématiques, la ville a décidé d'équiper toutes les écoles en mallettes, jeux de mimétisme et livres.

Vote : Unanimité

21) Contractualisation des Centres sociaux culturels et la Ville

La réflexion sur la contractualisation des centres sociaux et culturels (CSCS) avait été lancée sous l'ancien mandat. Un groupe de travail composé des élus municipaux référents des CSCS, les présidents des CSCS et techniciens CSCS et ville, s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer le document de contractualisation (disponible à la Direction de l'Education).

Pour rappel, la démarche de Contractualisation partenariale a pour objectifs de restituer les perspectives de développement des Centres socioculturels dans la politique de développement social et urbain de la commune en prenant connaissance des projets, en partageant les objectifs entre la ville et les CSC, et également, en stabilisant financièrement les CSCS pour la réalisation de leur projet 2015-2018.

La signature de la contractualisation entre la CAF, Le Conseil départemental, la Fédé, les deux CSCs et la ville se fera très prochainement.

Validation des enjeux et des objectifs :

Les orientations politiques du Conseil Municipal, vis-à-vis des Centres Sociaux d'Aulnoye-Aymeries :

↳ Le public touché par les centres sociaux doit être prioritairement et dans la mesure du possible majoritairement aulnésien

↳ Il est demandé aux centres sociaux de co-construire avec la Ville, une stratégie d'actions sur la zone d'influence mixte des Bains Douches.

↳ Nécessité de contribuer à une coordination ou une co-construction avec la ville et d'autres partenaires éventuels, afin de veiller collectivement à la complémentarité des actions existantes ou à développer conformément aux rôles et missions des différents partenaires

↳ Etre en veille, c'est-à-dire quelle est l'évolution du public aulnésien, l'évolution de la population et de leur besoin ? (quel public touché, qui sont les adhérents ? caractéristiques précises du public du quartier et des adhérents de la structure ?, faire remonter les indicateurs préoccupants et quels sont les résultats sur le public par rapport aux objectifs généraux fixés.)

Le Conseil Municipal est invité à valider les enjeux et objectifs établis dans le cadre de la contractualisation entre les centres socioculturels et la ville d'Aulnoye-Aymeries.

Vote : Unanimité

22) Participation des familles aux Accueils Collectifs de Mineurs des mercredis et petites vacances scolaires organisés à la Maison de la Petite Enfance et aux Bains Douches

Dans le cadre du dispositif LEA – Loisirs équitables et accessibles, la Caisse d'Allocations Familiales a décidé il y a quelques mois de modifier une tranche de quotient familial et nous indemniserà donc désormais pour les familles ayant une tranche de QF comprise entre 500 et 700 au lieu de 500 à 600 auparavant.

Il convient donc de répercuter cette modification auprès des familles en ajustant la grille des quotients familiaux utilisés à ce titre, les participations des familles ne changeant donc que pour celles ayant un QF entre 601 et 700.

NB : Cette nouvelle disposition a fait l'objet d'une répercussion sur les tarifs pratiqués sur les accueils de l'été 2015 passés dans un précédent Conseil Municipal et fait également l'objet par soucis de cohérence d'un réajustement sur les autres accueils présents sur le territoire (Centres Sociaux).

(Voir tableau en annexe)

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette nouvelle participation des familles ayant un QF compris entre 601 et 700.

Vote : Unanimité

23) Augmentation de la tarification des repas scolaires et adultes

Comme chaque année, une augmentation sur le coût des repas scolaires et adultes est à prévoir. Pour rappel, depuis Janvier 2008, l'augmentation est libre. Le coût de l'inflation étant de 1.1 %, le service propose la tarification suivante :

	Tarifs actuels	Tarifs proposés
Boissons	1.10 €	1.15 €
Repas scolaire maternel aulnésien	2.60 €	2.65 €
Repas scolaire primaire aulnésien	2.60€	2.80 €
Repas scolaire maternel extérieur	3.80 €	3.90 €
Repas scolaire primaire extérieur	3.80 €	4.20 €

Repas Personnel communal	3.95 €	4.00 €
Repas Conjoint et retraité du personnel communal – enfants du personnel communal – de 16 ans	5.60 €	5.70 €
Organisme en lien direct avec la Ville	7.80 €	7.90 €
Repas extérieurs	9.60 €	9.75 €

Le Conseil Municipal est invité à valider les tarifs proposés et applicables au 1^{er} Septembre 2015.

Vote : Unanimité

24) Signature du Contrat de ville avec la CAMVS

La Politique de la ville fédère l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, associatifs, et inscrit dans un document unique leurs actions au bénéfice de quartiers en décrochage. Elle est mise en œuvre localement dans le cadre des contrats de ville, qui devront tous être signés avant le 30 juin 2015.

Les contrats de ville 2015-2020 s'inscrivent dans une démarche intégrée devant tenir compte à la fois des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Ils fixent le cadre des projets de renouvellement urbain qui seront déployés, et prévoient l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces projets et le volet social de la politique de la ville. L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de Ville 2015 – 2020.

Vote : Unanimité

SPORTS

25) Facturation des heures d'EPS aux Lycées utilisateurs des équipements sportifs municipaux

Jusqu'en 2014, la Région Nord-Pas-de-Calais prenait en charge les frais inhérents aux heures d'EPS effectuées par les lycéens en dehors de l'enceinte de l'établissement, et ce dans la mesure où un conventionnement local était instauré.

Depuis le 1er janvier 2015, la Direction de l'Enseignement du Conseil Régional précise qu'il n'y a plus de dotation expresse Heures d'EPS, mais que la dotation globale de fonctionnement des établissements intègre désormais ces dépenses d'utilisation des équipements sportifs extérieurs.

Par analogie aux dispositions prises en direction des Collèges (Public et Privé), le service propose que la ville conventionne dans les mêmes conditions pour l'année scolaire 2015/2016 avec le ou les lycées utilisateurs des équipements sportifs municipaux (à savoir pour mémoire : application du taux horaire pratiqué par le Conseil Départemental du Nord, soit 14 €/H en 2014/2015). Pour information, cette application se ferait sur la base de 1 200 Heures (heures 2014 – 2015), soit une recette de 17 000 €

Le Conseil Municipal est amené à valider ce principe de facturation des heures d'EPS aux Lycées.

Vote : Unanimité

CULTURE

26) Ecole de musique et de danse : versement des indemnités

Tous les ans, l'Ecole Municipale de musique organise les examens de fin d'année des classes instrumentales. A cet effet, le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement des indemnités aux membres du jury et aux pianistes comme suit :

JURY

Cor	Maillard Edwige	Mercredi 1 ^{er} Avril	50 €
Percussion	Colin Christophe	Mercredi 1 ^{er} Avril	50 €
Hautbois	Leclercq Sandrine	Samedi 4 Avril	50 €
Violon	Moretti Céline	Samedi 4 Avril	50 €
Violoncelle	Berthe Sylvain	Samedi 4 Avril	50 €

Accordéon	Buisson Michel	Samedi 11 Avril	50 €
Saxophone	Collet Jonathan	Samedi 11 Avril	50 €
Clarinette	Dehee André	Samedi 18 Avril	50 €
Flûte	Thiephain Angélique	Samedi 18 Avril	50 €
Trompette	Petit Vincent	Mercredi 22 Avril	50 €
Trombone / Tuba	Paul Jean-Baptiste	Mercredi 22 Avril	50 €
		TOTAL	550 €

PIANISTE

Monsieur Vianney Oudart : **1 300 €**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement de ces indemnités pour un coût total de 1 850 €

Vote : Unanimité

27) Tarification des spectacles : Rencontres Léo Ferré

Les 10èmes Rencontres annuelles Léo Ferré auront lieu les 25 et 26 Septembre. Pour les deux spectacles programmés, il est proposé d'appliquer la tarification suivante :

- Récital de Jean-Baptiste Mersiol, vendredi 25 Septembre à 21 h : 8 – 10 €

- Récital de Natasha Bezriche, samedi 26 Septembre à 20 h 30 : 8 – 10 €

Le tarif à 8 € concerne les demandeurs d'emploi et les étudiants.

Le Conseil Municipal est invité à valider la tarification proposée.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h.

AXE II : PROGRAMME D'AIDES DIRECTES AUX COMMERCES
TABLEAU RECAPITULATIF au 8/06/2015

Entreprise Commerce Artisan	Montant Total du Projet (HT)	Financement maximal de la Ville 21,6% (plafond 3 000,00 €)	Financement maximal CCI 5%	Financement maximal du FISAC	Financement Total 40%
HAIR L Coiffure	8 268,96 €	1 786,10 €	385,95 €	1 104,77 €	3 276,82 €
Instant Féminin	12 744,88 €	2 752,90 €	609,74 €	1 704,54 €	5 067,18 €
IDEM	26 866,20 €	3 000,00 €	972,50 €	3 596,80 €	7 569,30 €
Chaussures Dubois	21 319,02 €	3 000,00 €	972,50 €	2 853,48 €	6 825,98 €
AULD'Y Viandes	19 930,92 €	3 000,00 €	969,05 €	2 667,47 €	6 636,52 €
SARL GENIE	14 982,91 €	3 000,00 €	721,65 €	2 004,43 €	5 726,08 €
WARIN FLEURS	21 064,25 €	3 000,00 €	972,50 €	2 819,33 €	6 791,83 €
ICM	18 370,62 €	3 000,00 €	891,03 €	2 458,35 €	6 349,38 €
OLYMPIC SPORTS	2 650,00 €	572,40 €	105,00 €	351,83 €	1 029,23 €
TOTAL AVEC CCI	146 197,76 €	23 111,40 €	6 600,00 €	19 561,00 €	49 272,40 €

PARTICIPATION DES FAMILLES

Activités sur place (Maison de la Petite Enfance et Bains Douches)			
Quotient Familial	Avant la modification		Quotient Familial
	A l'heure	A la séance (3 h)	
De 0 à 369 €	0,25 €	0,75 €	De 0 à 369 €
De 370 à 499 €	0,45 €	1,35 €	De 370 à 499 €
De 500 à 600 €	0,60 €	1,80 €	De 500 à 700 €
De 601 à 800 €	0,67 €	2,01 €	De 701 à 800 €
> 800 €	0,75 €	2,25 €	> 800 €
Non allocataire	0,90 €	2,70 €	Non allocataire

Activités majorées (Bains Douches)									
Tranches de QF	Avant la modification				Tranches de QF	Après la modification			
	1	2	3	4		1	2	3	4
De 0 à 369 €	(ex : Piscine,...)	(ex : Cinéma, Gymnastique,...)	(ex : Cavalkid, Valigloo,...)	(ex : Val Joly,...)	De 0 à 369 €	(ex : Piscine,...)	(ex : Cinéma, Gymnastique,...)	(ex : Cavalkid, Valigloo,...)	(ex : Val Joly,...)
De 370 à 499 €	1,50	1,70	6,00	9,00	De 370 à 499 €	1,50	1,70	6,00	9,00
De 500 à 600 €	1,60	1,70	6,00	9,00	De 500 à 700 €	1,60	1,70	6,00	9,00
De 601 à 800 €	1,90	2,10	6,20	9,60	De 701 à 800 €	1,90	2,10	6,20	9,60
> 800 €	2,10	2,30	6,50	10,00	> 800 €	2,10	2,30	6,50	10,00
Non allocataire	2,40	2,60	6,50	10,00	Non allocataire	2,40	2,60	6,50	10,00
	3,20	3,40	8,50	13,50		3,20	3,40	8,50	13,50

* tarif repas à 2 € pour les Allocataires CAF et à 3,50 € pour les Nons Allocataires
 * heure péri à 1 euro pour tous
 * majoration de 40 % pour les QF > 700 et les nons allocataires lorsque la famille est considérée comme n'étant pas domiciliée à Aulnoye-Aymeries.

Proposition d'attribution des subventions Année civile 2015
Associations Sportives Aulnésiennes

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015
Aéroclub Radio Commandé Aulnésiemodélisme	142,50 €
ASA Pétanque	950,00 €
ASA Tennis	7 000,00 €
ASA Tir	3 657,50 €
Association Colombophile "les cheminots"	330,00 €
Association de Gymnastique Volontaire	712,50 €
Association sportive du CES Del Marle	300,00 €
Association sportive du Lycée P&M Curie	200,00 €
Association sportive Tir à l'Arc Aulnésienne	1 995,00 €
Canoe-Kayak Club Aulnésien	1 710,00 €
Club Aulnésien de Badminton	665,00 €
Club d'Athlétisme d'Aulnoye	1 425,00 €
Echiquier d'Aulnoye	313,50 €
Handball Aulnésien	10 925,00 €
Handisport Contact	7 600,00 €
Judo Club Aulnésien	4 987,50 €
Karaté Club d'Aulnoye	1 425,00 €
Les Albatros	5 700,00 €
Office Municipal des Sports	16 151,50 €
Société de Chasse "les amis réunis"	125,00 €
Société de Crosse au but "les amis réunis"	285,00 €
Société de Pêche	0,00 €
USEP Joliot Curie	200,00 €
USEP Semard	200,00 €
ASA Football	70 000,00 €
ASA Basket	33 000,00 €
HBC Aulnoye	21 000,00 €
TOTAL	191 000,00 €

Proposition d'attribution des subventions Année civile 2015
Associations Sportives Aulnésiennes

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2015
Aéroclub Radio Commandé Aulnésiennomodélisme	142,50 €
ASA Pétanque	950,00 €
ASA Tennis	7 000,00 €
ASA Tir	3 657,50 €
Association Colombophile "les cheminots"	330,00 €
Association de Gymnastique Volontaire	712,50 €
Association sportive du CES Del Marle	300,00 €
Association sportive du Lycée P&M Curie	200,00 €
Association sportive Tir à l'Arc Aulnésiennne	1 995,00 €
Canoe-Kayak Club Aulnésien	1 710,00 €
Club Aulnésien de Badminton	665,00 €
Club d'Athlétisme d'Aulnoye	1 425,00 €
Echiquier d'Aulnoye	313,50 €
Handball Aulnésien	10 925,00 €
Handisport Contact	7 600,00 €
Judo Club Aulnésien	4 987,50 €
Karaté Club d'Aulnoye	1 425,00 €
Les Albatros	5 700,00 €
Office Municipal des Sports	16 151,50 €
Société de Chasse "les amis réunis"	125,00 €
Société de Crosse au but "les amis réunis"	285,00 €
Société de Pêche	0,00 €
USEP Joliot Curie	200,00 €
USEP Semard	200,00 €
ASA Football	70 000,00 €
ASA Basket	33 000,00 €
HBC Aulnoye	21 000,00 €
TOTAL	191 000,00 €

projet subventions 2015	2014	proposition CF
centre social culturel		
SIG (convention ne pas voter mais dans le total)	216800	209300
ass sportive aulnoye	185501	200000
ccas	200100	191000
synergie	210000	189000
ass nuits secretes	150310	150310
centre social culturel Florentine	130000	117000
association vivre tous ensemble	100000	95000
cos	70000	63000
théâtre de chambre	60000	54000
sacre cœur	49000	49000
cct le manège	37109	37109
jeune théâtre international pasolini	22867	22867
ass syndicat d'initiative	20487	19500
Harmonie municipale	106400	15000
ecoles	15100	13590
orchestre coecilia	5539	5539
aulnoye dynamic	5500	5100
association horibat	4574	4100
amicale sapeurs pompiers	3975	3000
fleurs et lumières	2745	2470
échanges internationaux quedinburg	2300	2070
josquin des prez	2000	1800
association contact	1784	1605
adpa (danse - recquignies)	1525	1525
association vitacité (projet habitant)	1500	1500
Bécane club de Mormal	1200	1100
association batterie fanfare	1220	1098
union locale syndicats	800	800
collectif solidarité 2000 (repas st sylvestre)	800	720
secours populaire Aulnoye-Aymeries	760	670
sté accordéonistes aulinésiens	500	500
secours catholique	230	430
ass victimes amiante aldeva	350	350
arac		
union nationale combattants	150	200
cimade (étrangers sans papiers maubeuge)	153	150
Loisirs et solidarité	150	150
association pour le don du sang	150	150
ass cheminots combattants	153	150
TOTAL	137	137
	1611869	1461140